

## Commande publique : Bercy présente le bilan de l'année 2020

L'Observatoire économique de la commande publique, organe émanant de la Direction des affaires juridiques de Bercy, tenait son assemblée générale ce 12 octobre. L'occasion de présenter les données clés de l'année 2020, et de démontrer l'impact réduit de la crise sanitaire sur le nombre de marchés notifiés. En 2020, plus de 169 000 marchés publics ont été notifiés, pour un montant de 111,4 milliards d'euros. C'est ainsi plus que les 110,8 milliards d'euros en 2019. La première information à retenir de l'assemblée générale de l'Observatoire économique de la commande publique (OECF), qui s'est tenue aujourd'hui mardi 12 octobre, est donc qu'il n'y a pas eu d'effet majeur de la crise sanitaire sur le volume de la commande publique. Rappelons au passage que le recensement de la commande publique, sur lequel se base l'étude menée par l'OECF, est obligatoire pour les contrats d'un montant supérieur à 90 000 € HT. Répartition des marchés par acteurs Mais « la proportion des marchés de travaux continue globalement de diminuer en 2020 », indique Serge Doumain, chef du bureau économie, statistiques et techniques de l'achat public. Si, en valeur, une progression de trois points (de 26 % à 29 %) apparaît, celle-ci s'explique en partie par les gros marchés conclus par la Société du Grand Paris. « Ce sont finalement les marchés de fournitures et de services qui font l'essentiel de la commande publique », assure-t-il. La répartition par acteurs est plus intéressante à étudier. D'un côté, pour l'Etat, les marchés de fournitures ont explosé, passant d'un peu plus de 48 % du montant des marchés à 57 % en 2020. Les marchés de travaux restent à un niveau relativement bas, 11,5 % du montant des marchés passés. A l'inverse, les services conservent une place haute, à 31,5 % en montant. Du côté des collectivités territoriales, « nous observons une baisse tendancielle et constante pour les marchés de travaux. Ainsi, alors qu'en 2017, ils représentaient 53 % en valeur, ils sont en 2020 à un peu plus de 42 % ». Ce chiffre explique la tendance globale à la baisse de la proportion des travaux, car ce sont les collectivités locales qui en passent le plus. Participation des PME Parmi les autres indicateurs traditionnellement présentés par l'OECF se trouve la part des PME dans la commande publique. Et, mauvaise nouvelle, le chiffre pour 2020 n'est pas très bon : il passe de 32 % en montant en 2019 à moins de 30 % en 2020. « Si l'on regarde les chiffres de 2017, on revient aux mêmes niveaux, détaille Serge Doumain. Ce n'est donc pas une catastrophe, mais c'est une baisse ». Pour ce dernier, une des raisons est qu'une partie des PME tributaires à l'époque est aujourd'hui devenue des ETI (plus de 250 salariés) et a donc changé de catégorie, mais bénéficie toujours autant de la commande publique. Dans le détail, 53 % des marchés passés par l'Etat sont attribués à des PME (moins 2 points), 63 % pour les collectivités locales (moins 4 points) et enfin 50 % des marchés passés par les autres acheteurs (moins 7 points). Une part majoritaire des marchés publics reste donc toujours attribuée à des PME (aux alentours de 60 %). Clause sociale et clause environnementale D'une manière générale, la proportion de la commande publique exécutée en clause sociale, en montant, a baissé de deux points (passant de 17,30 % en 2019 à 15,17 % en 2020). Cette baisse est surtout marquée du côté des collectivités locales, passant de 13 % à 11,58 % en 2020. D'un point de vue environnemen-

tal, il y a une légère hausse en nombre et en montant, mais dans le détail, cela est dû aux marchés de la catégorie des autres acheteurs publics, et notamment ceux de la SGP. Pour les marchés des collectivités locales et pour l'Etat, la part de clause environnementale diminue.

